

Image not found or type unknown



Declaration de travaux obligatoire ou non

Par **gence**, le **09/02/2010** à **15:22**

Bonjour,
Un preneur peut-il transformer un local sans au moins informer le bailleur par exemple refaire un plancher transformer un plafond ou modifier la facade sans jamais aucune info en direction du propriétaire. ET si la vetuste est constatee au bout de trente ans le preneur peut-il faire condamner le bailleur sous pretete qu'il n'a pas entretenu le local
Remerciements